



Délibération Municipale n° 2025-56



Extrait du registre des Délibérations

SEANCE DU 30 septembre 2025

MEMBRES EN EXERCICE

En exercice	Présents	Représentés	Absents	Votants	Quorum
23	13	9	1	22	12

OBJET : Délibération relative à l'avenant n°1 au marché de travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement de la commune de Carcès

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ ET LE 30 septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Date de la convocation : 23 septembre 2025

PRESENTS : RAVANELLO Alain – CHIAPELLO Amandine – CLAVIER Vincent -- GARCIA Christine – COLIN Martine – HERBEL Joseph – VIDAL Antoinette – PAUL CAMAIL Florence - OLIVERO Christophe – FERRETTO-REGGI Nicolas -- BRISPOT John – VINCENT Nadine -- ROUX Jérémy

ABSENT : Monsieur FABRE Thibault

PROCURATIONS :

Monsieur CORINO Pierre a donné procuration à Madame GARCIA Christine,
Madame LORENZON Céline a donné procuration à Madame CHIAPELLO Amandine
Monsieur LAUDICINA Patrick a donné procuration à Monsieur RAVANELLO Alain
Madame GANZIN Mireille a donné procuration à Madame PAUL CAMAIL Florence
Monsieur AMBARD Frédéric a donné procuration à Monsieur HERBEL Joseph
Madame BULLE Lucie a donné procuration à Monsieur CLAVIER Vincent
Monsieur SCHMITT Patrick a donné procuration à Monsieur BRISPOT John

Madame TOURET Marie-Laure a donné procuration à Madame COLIN Martine
Monsieur PELEPOL Stéphane a donné procuration à Monsieur OLIVERO Christophe
083-218300325-20250930-DELIB202556-DE
Reçu le 06/10/2025
Monsieur HERBEL Joseph a été désigné secrétaire de séance.

Le secrétariat administratif est désigné comme auxiliaire au secrétaire de séance.

VU les articles L.2123-1, R 2123-1, R 2123-4 à R 2123-5, R.2162-1 à R.2162-6 et R.2162-13 à R.2162-14 du code de la commande publique ;

VU la délibération n° 2025-24 du 11 juin 2025 relative à l'attribution du MAPA : renouvellement assainissement attribué à la société SADE.

CONSIDERANT l'objet de l'avenant qui porte sur le renouvellement de 36 branchements d'assainissement dont 10 branchements concernés par une plus-value pour cause d'une présence d'amiante ainsi que la fourniture et la pose de tabourets à passage direct ;

CONSIDERANT que l'installation des tabourets permet l'accès au réseau pour l'inspection et l'entretien, sert de point de contrôle pour la conformité des rejets et facilite le curage et le diagnostic du réseau ;

CONSIDERANT le montant de l'avenant de 62 670 € HT soit un écart introduit de 12,53 % ;

CONSIDERANT l'article L.1414-2 du Code général des Collectivités Territoriales précisant que les marchés publics qui répondent à un besoin dont la valeur estimée est inférieure aux seuils des procédures formalisées ne sont pas attribués par la CAO, y compris lorsque l'acheteur a décidé de les passer selon une procédure formalisée ;

CONSIDERANT L'article L. 1414-4 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que « Tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % est soumis pour avis à la commission d'appel d'offres. Lorsque l'assemblée délibérante est appelée à statuer sur un projet d'avenant, l'avis de la commission d'appel d'offres lui est préalablement transmis. Toutefois, ces dispositions ne sont pas applicables lorsque ces avenants concernent des marchés publics qui ne sont pas soumis à la commission d'appel d'offres.

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission des affaires générales du 22 septembre 2025 ;

L'assemblée après en avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ** décide :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 au marché de travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement de la commune de Carcès ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à le signer ou son représentant ainsi que tout document s'y rapportant.

AR Prefecture

083-218300325-20250930-DELIB202556-DE
Reçu le 06/10/2025

AR Prefecture

083-218300325-20250930-DELIB202556-DE
Pour copie conforme,
Le Maire

Alain RAVANELLO



Le secrétaire de séance


Joseph HERBEL